

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 juillet 2020

Etaient présents : Mesdames Stéphanie Ancel, Catherine Cuenot, Sandrine Demouge-Monnier, Stessie Lepretre, Nathalie Pouillet, Emmanuelle Vergon-Tripard, Gisèle Vallon, Pascale Zimmermann, Messieurs Jean Pierre Bringard, Arnaud Doyen, Emmanuel Echemann, Régis Garnier, Cédric Girod, Gérard Jacob, Christian Roy,

Avaient donné procuration :

Etaient absents excusés : Stessie Lepretre (a donné procuration à Gisèle Vallon)

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne, Nathalie Pouillet, secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Régie de recettes
- Mariage hors mairie
- Délégués au syndicat de la piscine
- Budget primitif 2020
- Questions diverses.

Régie de recettes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2020/28 du 18 juin 2020 concernant la création d'une régie de recettes. Il informe le Conseil Municipal que la Trésorière a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette régie.

Mariage hors mairie

Monsieur le Maire demande l'autorisation de célébrer un mariage hors mairie le 25 septembre 2021, compte tenu du nombre d'invités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la célébration du mariage hors mairie,
- Précise que la célébration du mariage se fera à la salle communale Roger Goessel, le 25 septembre 2021.

Délégués au syndicat de la piscine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2020/015 du 28 mai 2020 relative à la désignation des délégués au Syndicat de la Piscine.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a émis une observation concernant cette délibération. En effet, les communes sont représentées au sein du Syndicat de la Piscine par deux délégués titulaires. Les statuts ne prévoient pas de délégué suppléant. C'est pourquoi, il y a lieu de supprimer la désignation de Monsieur Jean-Pierre BRINGARD, au titre de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de rectifier la délibération n° 2020/015 du 28 mai 2020.
- Supprime la désignation de Monsieur Jean-Pierre BRINGARD, au titre de délégué suppléant du Syndicat de la Piscine.

Budget primitif 2020

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois :

- Un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année
- Un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Les généralités sur le budget communal, le budget (compte administratif) 2019 et le budget primitif 2020 de la commune est présenté par Jean-Pierre Bringard, Maire d'Anjoutey.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), allouée par l'Etat à la commune, diminuerait en 2018 de 5 à 10 000 euros (soit environ 10% des recettes de fonctionnement du budget communal). Ce chiffre est estimatif car le montant réel n'a pas encore été publié par l'Etat. La dotation risque de diminuer du même montant en 2019.

L'épargne brute est la différence entre les recettes (produits) réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est appelée autofinancement brut ou capacité d'autofinancement (CAF).

En raison de la diminution du manque actuel de ventes de bois, de la non location de la salle communale... dues au covid 19, les recettes réelles de fonctionnement diminueront en 2020 donc l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses) diminuera. L'augmentation de ces recettes est impérative afin de conserver une épargne brute satisfaisante (sur plusieurs années), faciliter et réaliser les travaux (en section d'investissement) lors des prochaines années.

Les chapitres budgétaires «Produits des services» et «Autres recettes de fonctionnement» sont à augmenter progressivement chaque année. Les dépenses réelles de fonctionnement seront en 2020 encore limitées mais ne pourront plus être diminuées, d'une part elles ont été diminuées entre 2015 et 2019 et d'autre part elles sont composées de plus de 70 % de dépenses non compressibles.

Par conséquent des actions pour augmenter et trouver des recettes réelles de fonctionnement seront proposées en 2020 au Conseil Municipal par les futures commissions finances et développement économique en particulier le développement de l'offre locative et l'étude de nouveaux moyens «générateurs» de recettes financières.

Les principaux travaux prévisionnels en 2020 sont en fonctionnement :

- Accessibilité de WC salle communale et école
- Faux plafond du local de préparation culinaire et de stockage de produits alimentaires pizzeria Finition de l'oeil de boeuf et fenêtre du logement du gîte
- Décorations de Noël
- Piquetage de parcelles communales (urbanisme et patrimoine)
- Installation d'une rampe d'accès à la sacristie de l'église
- Nettoyage et aménagement floral du cimetière
- Aménagement de lieux fleurissement
- Entretien de voiries
- Fauchage et coupe des branches des fossés (épareuse)
- Balayage trottoirs et nettoyage avaloirs
- Peinture signalisation au sol
- Nettoyage et réparation du mur du monument aux morts
- Remplacement des fenêtres du chalet à livres
- Réparations et lasures des ponts en bois, de la balance, de la porte de cuisine de la salle ...
- Réparation fissure du mur du préau
- Installation d'un déshumidificateur à la cave de la Mairie
- Dépenses imprévues

Les principaux travaux prévisionnels en 2020 sont en investissement :

- Voiries et rues (sécurité - subvention possible du Conseil départemental de 20 000 euros)
- Rénovation d'une partie des locaux des ateliers (turbine, pisciculture...) (location de locaux)
- Logement de l'école (location)
- Panneaux d'informations de sentiers de randonnées (attractivité de la commune)
- Sécurité routière de l'école (passage piétons 3D, panneaux...)
- Panneaux de signalisation routière (sécurité)
- Miroir de voirie au centre de loisirs (sécurité)
- Escaliers extérieurs de la Mairie
- Travaux forestiers

- ...
- Travaux école Saint Germain le Châtelet (RPI)
- Dépenses imprévues

Des travaux d'investissement ont déjà été faits en 2020 par le précédent Conseil municipal :

- Fermetures (portes et fenêtres) de l'école
- Remplacement et isolation de la toiture du logement du gîte
- Plantations forestières (à l'entrée du village côté les Errues)

Les travaux des années futures (2020 à 2026) sont indiqués dans un programme pluriannuel. Les travaux seront réalisés sans avoir recours à l'emprunt bancaire.

Après avoir rappelé l'obligation de présenter un budget primitif (budget prévisionnel) sincère, il est décrit et expliqué les sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif de l'année 2020 :

- 308 706 euros en dépenses réelles de fonctionnement
- 365 066 euros en recettes réelles de fonctionnement
- 318 842 euros en dépenses réelles d'investissement
- 203 750 euros en recettes réelles d'investissement ((recettes qui seront aussi abondées en fin d'exercice budgétaire 2020 par un virement de la section de fonctionnement et l'excédent antérieur reporté de fonctionnement (et cumulé des années précédentes))

Le budget primitif 2020 (équilibré en section fonctionnement et aussi en section investissement) est voté à l'unanimité.

Questions diverses

Le Conseil municipal remercie la ferme de de la Palouse (Anjoutey) pour la vente de produits locaux, le service à la personne et la disponibilité pendant tout la période du confinement du au Covid 19.

Le Conseil municipal est clôturé à 22 heures 30.